



## Défis permanents et futurs à relever pour protéger la couche d'Ozone

Si le Protocole de Montréal a permis de faire avancer à grands pas la protection de la couche d'ozone, la tâche est loin d'être parvenue à son terme. Ci-après sont énoncés certains des défis auxquels les Parties au Protocole doivent encore s'atteler avant d'avoir acquis la certitude que la couche d'ozone est tirée d'affaire :

Pour garantir la protection de la couche d'ozone, il est nécessaire de maintenir l'élan acquis afin de parvenir à une complète élimination au

**niveau mondial** : Toutes les analyses scientifiques prévoyant la reconstitution de la couche d'ozone vers le milieu du siècle reposent sur l'hypothèse selon laquelle toutes les dispositions concernant les éliminations prévues par le Protocole auront été respectées. Les Parties devront donc au cours des prochaines années faciliter l'élimination intégrale des substances restantes visées par le Protocole. En dépit de l'appui fourni aux activités connexes, la phase ultime d'élimination des derniers emplois, dont celui des HCFC dans les appareils de climatisation et de réfrigération, ne sera pas une tâche aisée et exigera, tant des pays développés que des pays en développement, un engagement durable.

**Faciliter le passage à des produits de remplacement des substances appauvrissant la couche d'ozone sans danger pour le climat** : Les HCFC et certains produits dérivés connexes étant des gaz à potentiel de réchauffement global, leur production et leur consommation ininterrompues contribuent aux changements climatiques ainsi qu'à la raréfaction de l'ozone. En outre, certains produits de remplacement des HCFC tels que les hydrofluorocarbones (HFC) ne portent pas atteinte à la couche d'ozone mais sont des gaz à fort potentiel de réchauffement global. Les Parties au Protocole ont récemment étudié deux amendements au Protocole qui devraient aboutir à la réglementation des HFC par le Protocole; à ce jour, l'on n'est pas parvenu à aucun accord. Enfin, le passage indispensable à des substances ne portant pas atteinte à la couche d'ozone dans les secteurs de la réfrigération et de la climatisation donne l'occasion, grâce à une amélioration de l'efficacité énergétique, d'influer très favorablement sur le réchauffement global. Bien que le Protocole ne leur en fasse pas l'obligation, les Parties se sont engagées à prendre en compte l'efficacité énergétique dans leur démarche tendant à l'élimination des HCFC.

**Financement** : Nombre de Parties constatent aujourd'hui que le fait d'être parvenu à réaliser la plupart des éliminations prévues par le Protocole de Montréal rend de plus en plus difficile d'appeler l'attention des décideurs sur les éliminations restantes ou d'obtenir qu'ils les financent. À ce jour, la plupart des pays en développement pouvant prétendre à un financement s'en sont remis au Fonds multilatéral pour financer leurs initiatives en matière d'élimination de sorte qu'il importe que le Fonds continue de leur fournir une assistance pour s'assurer qu'ils continueront à respecter dans une large mesure leurs obligations et que les bienfaits pour l'environnement de ces éliminations soient les plus grands possibles. Amener à leur terme les éliminations essentielles, tant dans les pays développés que dans les pays en développement, nécessitera que l'on s'engage à continuer à prêter une grande attention à cette question et que l'on continue à assurer le financement nécessaire.

**Traiter la question du commerce illicite et veiller à ce que les substances appauvrissant la couche d'ozone dont les utilisations continuent d'être autorisées ne soient pas destinées à des utilisations illicites** : Étant donné que la poursuite de l'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone réduit encore leur disponibilité, il faut s'attendre à ce qu'il soit de plus en plus tentant de gagner de l'argent en s'adonnant au commerce illicite de ces substances. Les Parties doivent redoubler d'effort pour s'attaquer à cette question.

**Veiller à la réglementation des nouveaux produits chimiques pourrait faire peser une trop grande menace sur la couche d'ozone** : Le même esprit novateur ayant inspiré la mise au point de solutions de remplacement aux substances appauvrissant la couche d'ozone pourrait favoriser l'invention de nouvelles substances de nature à appauvrir la couche d'ozone ou à contribuer aux changements climatiques. Les Parties au Protocole doivent faire preuve de vigilance s'agissant de l'expérimentation de nouveaux produits chimiques de façon à éviter que des produits dangereux puissent avoir accès aux marchés.

**Surveiller la couche d'ozone pour s'assurer qu'elle se reconstitue comme prévu** : Des constatations récentes concernant l'interaction entre les changements climatiques et l'érosion de l'ozone ont amené les scientifiques à repousser la date à laquelle ils pensent que la couche d'ozone se sera reconstituée. La communauté mondiale doit continuer à surveiller l'état de la couche d'ozone et l'interaction entre son appauvrissement et les changements climatiques de façon à s'assurer que les risques concomitants soient compris et convenablement traités.

